

**Objet : Actions « géologie et paysages de gorges » - prise en charge de frais de déplacement et d'hébergement**

Le Président expose :

- Vu** la délibération n°42-2010 du Comité syndical du 25 juin 2010 concernant la prise en charge des frais de mission des partenaires associés dans la cadre d'actions démonstratives ;
- Vu** les délibérations n° 61-2010 du Comité syndical du 5 novembre 2010 concernant la mise en place d'une étude et d'un plan d'actions sur les paysages et patrimoines des gorges, n °2012-12-10 du Comité syndical du 18 décembre 2012 concernant les patrimoines géologiques paysagers et n° 2013-03-07 du Comité syndical du 27 mars 2013 concernant la mise en place d'animations et d'interventions dans les écoles et les ALSH et de journées de sensibilisation " grand public " aux patrimoines des Baronnies Provençales dans le cadre du programme d'action « Education au territoire 2013-2014 »

Le Comité Syndical du SMBP a décidé de mener plusieurs actions dans le domaine des paysages de gorges et de la géologie, tant en études, qu'en actions de sensibilisation.

En ce qui concerne les paysages de gorges, la troisième phase prévue doit s'attacher à élaborer une réflexion sur les dispositifs publics concernant la préservation des paysages de gorges. Un travail préalable de repérage et de qualification de celles-ci a été réalisé par le chargé de mission « paysages ». Au terme de cette action, il est apparu important de rassembler, pendant deux journées, les 13 et 14 octobre prochains, un certain nombre de membres du Conseil scientifique et de personnes qualifiées dans le cadre d'un séminaire interne portant sur les enjeux et les actions à mettre en place en faveur de la préservation des patrimoines de gorges. Ce séminaire sera animé par Marc Forestier, consultant et ancien directeur des Parcs naturels régionaux du Haut-Jura et de la Chartreuse ; il associera les services des Espaces naturels sensibles de la Drôme et des Hautes-Alpes, ainsi que les DREAL Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Dans ce cadre le Président propose de prendre en charge les frais de restauration, de déplacement et d'hébergement des membres du Conseil scientifique ou personnes qualifiées suivantes :

- ◆ Madeleine FERRIERES
- ◆ Anne VOURC'H
- ◆ Jean-Pierre BRUN
- ◆ Philippe FAJON
- ◆ Yves GORGEU
- ◆ Amédée MOLLARD
- ◆ Thierry TATONI

Le Président propose également la prise en charges des frais de restauration et d'hébergement de M. Marc FORESTIER.

Par ailleurs, il était prévu d'organiser des événements pour mettre en valeur les paysages et les patrimoines géologiques des Baronnies provençales. Dans ce cadre, ainsi que dans le cadre des actions « éducation au territoire et à l'environnement 2013-2014 », il est proposé d'organiser, au courant de l'automne 2014, une série de

manifestations (rencontres, conférences et balades). Ces événements pourront donner lieu au paiement de prestations extérieures, mais aussi à des prestations bénévoles.

Le Président propose de donc de prendre en charge les frais de déplacement et d'hébergement des personnes qui assureront bénévolement ces animations, à savoir :

- |                       |                      |
|-----------------------|----------------------|
| ◆ Madeleine FERRIERES | ◆ Marc FORESTIER     |
| ◆ Anne VOURC'H        | ◆ Yves GORGEU        |
| ◆ Georges BRONNER     | ◆ Amédée MOLLARD     |
| ◆ Jean-Pierre BRUN    | ◆ Christian MONTENAT |
| ◆ Philippe FAJON      | ◆ Stéphane REBOULET  |
| ◆ Valentin FISCHER    | ◆ Thierry TATONI     |

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau :

- **Approuve** la proposition du Président.
- **Décide** de prendre en charge les frais associés à l'organisation de ce séminaire et de ces manifestations pour les personnes désignées ci-dessus.
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

Le Président  
Hervé RASCLARD